

Le Tarif de base est calculé en fonction de votre revenu (N-2) et de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille).

Merci de vous référer au document transmis en début d'année civile ou de vous rapprocher du secrétariat :

Mail : secretariat3@pep28.asso.fr - Tél : 02 37 31 29 35

PRIORITE aux enfants résidants sur la Communauté de Communes de la CCPEIDF.

Les demandes d'inscriptions hors-CCPEIDF seront prises en compte en fonction des places restantes à partir de la date butoir des inscriptions de la période soit le 06/06/2025 sous réserve de places disponibles et dans l'ordre de réception des demandes.

(Inscription à faire sans règlement, le règlement sera à fournir si nous validons votre réservation).



Date limite d'inscription / annulation :

06/06/2025

SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES

L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 :

www.lespep28.org (en cas d'absence pour maladie, présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours).

Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible accompagnée **obligatoirement du règlement** qui sera encaissé la première semaine de chaque période sauf demande contraire de votre part.

• Pour Juillet encaissement le 07/07/2025, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement à compter du 07/07/2025.

• Pour Août encaissement le 04/08/2025, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement possible à compter du 07/07/2025.



Accueil de Loisirs Ete 2025

Aunay-sous-Auneau

Auneau-Bleury-St-Symphorien

Béville Le Comte

Gué de Longroi (Juillet uniquement)

Les structures sont ouvertes de 7h00 à 19h00.

L'accueil des enfants se fait entre 7h00 et 9h00,
et les départs entre 17h00 et 19h00.

Pour les enfants qui n'ont pas fréquenté les ALSH depuis la rentrée de septembre 2024, un dossier d'inscription complet est à remplir et à envoyer en même temps que les réservations pour l'été.

Dossier téléchargeable sur le site des PEP28

www.lespep28.org

L'accueil des enfants nés en 2022, et entrant en Petite Section à la rentrée, est possible en fonction des places disponibles à la fin de la période d'inscription.

Votre enfant doit avoir 3 ans révolus le 1er jour de son accueil.

La durée est de 10 jours maximum sur l'été sous condition de la présentation d'un certificat de scolarité pour la rentrée scolaire 2025 et sous réserve des conditions d'accueil (cf règlement de fonctionnement).

Ete - Juillet 25

Je soussigné(e) _____ titulaire de l'autorité parentale.
Demeurant à : _____
Désire inscrire mon fils, ma fille _____
Date de naissance : _____

Cocher impérativement la stucture

Aunay ☐ Auneau ☐ Béville ☐ Le Gué de Longroi ☐

Cocher les jours réservés

Semaines Juillet	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine du 07 au 11					
Semaine du 15 au 18	Férié	*	*	*	*
Semaine du 21 au 25					
Semaine du 28/07 au 01/08					

*Journées au tarif de base de la famille, non considérées comme journées unique suite au jour férié/fermeture des structures

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI à fournir si pas déjà en notre possession) : ☐

Famille résidant au sein de la CCPEIDF (tarif avec repas) :

Inscription > ou égale à 4 jours/semaine :

= tarif de base (compris entre 7.31€ et 17.91€) x journée(s) = €

Inscription < ou égale à 3 jours/semaine :

= tarif de base + 20% (compris entre 8.77€ et 21.49 €) x journée(s) = €

Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF + UMPEAU (tarif avec repas) :

= tarif unique 25.07€ x journée(s) = €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90 €/journée = - 3.90 € x journée(s) = €

TOTAL (montant à régler) = €

Je règle en : (indiquer le montant)

☐ Chèque : _____ n° du/des chèque(s) _____

☐ CESU 2025 / ANCV : _____ ☐ Espèces : _____

☐ CB (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)

Date + signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :

Ete - Août 25

Je soussigné(e) _____ titulaire de l'autorité parentale.
Demeurant à : _____
Désire inscrire mon fils, ma fille _____
Date de naissance : _____

Cocher impérativement la stucture

Aunay (du 25/08 au 29/08) ☐ Auneau ☐ Béville ☐

Cocher les jours réservés

Semaines Août	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine du 04 au 08					
Semaine du 11 au 14	*	*	*	*	Férié
Semaine du 18 au 22					
Semaine du 25 au 28	*	*	*	*	Fermeture des structures

*Journées au tarif de base de la famille, non considérées comme journées unique suite au jour férié/fermeture des structures

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI à fournir si pas déjà en notre possession) : ☐

Famille résidant au sein de la CCPEIDF (tarif avec repas) :

Inscription > ou égale à 4 jours/semaine :

= tarif de base (compris entre 7.31€ et 17.91€) x journée(s) = €

Inscription < ou égale à 3 jours/semaine :

= tarif de base + 20% (compris entre 8.77€ et 21.49 €) x journée(s) = €

Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF + UMPEAU (tarif avec repas) :

= tarif unique 25.07€ x journée(s) = €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90 €/journée = - 3.90 € x journée(s) = €

TOTAL (montant à régler) = €

Je règle en : (indiquer le montant)

☐ Chèque : _____ n° du/des chèque(s) _____

☐ CESU 2025 / ANCV : _____ ☐ Espèces : _____

☐ CB (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)

Date + signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :